

STOP Roundup
Case postale 200
2800 Delémont

Au Gouvernement jurassien
Par son Président M. Jacques Gerber
Ministre du Département de l'économie et
de la santé,
2, rue de l'Hôpital
2800 Delémont

Lettre ouverte au Gouvernement jurassien

Application du principe de précaution pour le Roundup et son principe actif le glyphosate

Delémont, le 31 janvier 2019

Monsieur le Président,

Il y a un an, soit le 31 janvier 2018, le Parlement jurassien a accepté la motion interne 130 demandant d'interdire au plus vite la commercialisation et l'utilisation du Roundup, ainsi que des produits semblables contenant du glyphosate sur tout le territoire suisse.

Malgré les nombreuses injonctions du Parlement et aussi du Gouvernement jurassien, le Roundup et des produits semblables contenant du glyphosate sont toujours utilisés sur les terres du canton du Jura. L'automne passé, des surfaces ont été traitées avec le Roundup dans les trois districts jurassiens.

Face aux dangers que représentent le Roundup et son principe actif le glyphosate, le groupe STOP Roundup est particulièrement inquiet pour la santé des citoyennes et citoyens ainsi que celle de la faune. Mais cela concerne tout autant le bon état des sols, de l'eau, ainsi que de l'environnement en général. Le principe de précaution n'est toujours pas respecté.

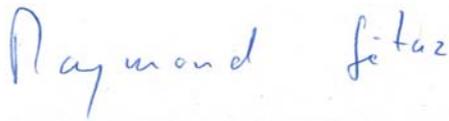
Pour débloquer la situation et faire avancer ce dossier, nous demandons que les utilisatrices et les utilisateurs qui traitent leurs surfaces avec les herbicides mentionnées soient tenus de signaler, avec l'aide du Canton, les parcelles traitées au moyen de panneaux explicatifs. Ceci afin d'avertir les promeneurs, cueilleurs de plantes diverses (cramias entre-autres), maîtres de chiens, accompagnateur/trices d'enfants et autres personnes concernées, des dangers qu'ils encourent en parcourant les espaces traités.

Pour appuyer notre demande et permettre sa rapide exécution, nous proposons une affiche, créée par nos soins, à planter dans les espaces traités. Elle est disponible sur le site de STOP Roundup à l'adresse suivante www.stoproundup.ch.

Comme nous pensons que des mises en garde pour la population n'ont pas été faites à la hauteur du danger, nous demandons au Gouvernement d'agir immédiatement afin que les surfaces traitées soient signalées de manière conforme avant le printemps prochain.

Certains que vos préoccupations pour la santé des personnes et de l'environnement rejoignent les nôtres, soyez assuré, Monsieur le Président, de nos salutations les meilleures.

Pour STOP Roundup



Raymond Gétaz



Marie-Claire Comment

Contact : Marie-Claire Comment, 032 953 15 79

Co-signataires : Greenpeace Jura, SEPOD, ATE Jura, Coopérative Longo maï, Grand-parents pour le climat.

- P.S.:
- Les communes suivantes ont pris les devants en signant la Déclaration de Courtételle: Beurnevésin, Vellerat, Boécourt, Rossemaison, Les Enfers, Basse-Allaine et Fontenais
 - Environ 1000 Jurassiens/nes ont signé la Déclaration de Courtételle

Annexes :

- Déclaration de Courtételle
- Motion interne 130
- Affiche proposée